



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 15 octobre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 08 octobre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 08 octobre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quinze octobre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du huit octobre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame DECURE Mélanie

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent.

Secrétaire de séance :

Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 089 – MISE À JOUR DES LONGUEURS DE VOIRIES POUR LA DGF 206

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L.2334-1 à L. 2334-23,

Vu le Code de la Voirie routière,

Considérant le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale,

Considérant l'obligation de déclarer chaque année, auprès des services de la Préfecture, la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal,

Considérant la nécessité de présenter un recensement actualisé de la voirie communale selon le tableau suivant :

	Voiries communales (en mètres linéaires)	Places communales (en mètres linéaires)	Parkings communaux (en mètres linéaires)
Chemin de la chaussée	702 ml		
Chemin des hêtres	130 ml		
Chemin des merisiers	78 ml		
Clos de la ferme	165 ml		
Clos de Malzaize	267 ml		
Clos des bocages 1 et 2	707 ml		
Clos des charmilles	120 ml		
Clos des châtaigniers	70 ml		
Clos des chênes	70 ml		
Clos des marronniers	215 ml		
Clos des pommiers 1 et 2	320 ml		
Clos des troènes	150 ml		
Clos du chapitre	260 ml		
Clos du home	64 ml		
Clos du vieux manoir	45 ml		
Clos Saint Hubert	200 ml		
Parc des tulipiers	50 ml		
Clos des noisetiers 2	161 ml		
Parking de la mairie			23 ml
Parking de l'église			41 ml
Parking des commerces			38 ml
Parking des marronniers			46 ml
Parking des services techniques			33 ml
Parking du cimetière de la Croix Jacques			20 ml
Parking du clos de Malzaize			26 ml
Parking du clos des bocages			62 ml
Parking du clos des troènes			33 ml
Parking du clos du vieux manoir			71 ml
Parking du clos Saint Hubert			19 ml
Parking du tennis			25 ml
Parking le long du CD 67			55 ml
Parking des tulipiers			46 ml
Place de la liberté		75 ml	
Place des marronniers		40 ml	
Place du cimetière de la Croix Jacques		41 ml	
Route de la cliquette	1 631 ml		
Route de la Croix Blanche	712 ml		
Route de la Croix Jacques	1 128 ml		
Route de l'ouraille	1 466 ml		
Route du bosc hue	560 ml		
Route du Grand Melmont	1 400 ml		
Route du Mont Rôti	928 ml		
Total général	11 599 ml	156 ml	538 ml
Total général		12 293 ml	



Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER le recensement de 12 293 mètres linéaires de voirie communale, dont 156 mètres linéaires de places communales et 528 mètres linéaires de parkings communaux ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2026.**

La secrétaire de séance, Géraldine SAHUT

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COULLER**

